

KÉDANGE-SUR-CANNER

Le premier cimetière forestier du Grand Est est né

Reposer au pied d'un arbre pour l'éternité est une pratique répandue en Allemagne et au Luxembourg. En France, cette manière d'envisager le repos éternel est en train de germer. Après Arbas, en Haute-Garonne, la commune de Kédange-sur-Canner, à l'Est de Thionville, est la seconde en France à franchir le pas.

Afflux de demandes en mairie

Sur une emprise de 20 ares, cédée à la commune pour l'euro symbolique par les héritiers de la famille Glode, la municipalité vient de faire planter les 16 premiers arbres qui recevront à leur pied les urnes biodégradables contenant les cendres des futurs défunts. Les essences ont été choisies pour leur robustesse et leur port majestueux une fois à l'âge adulte : il y a des chênes, des merisiers, des tilleuls et des hêtres.

L'aménagement s'inscrit dans la continuité du cimetière actuel

dont il accroît les capacités. L'investissement dépasse les 184 000 €. L'État a apporté une aide de 54 000 €, la communauté de communes de l'Arc mosellan s'est engagée pour 52 400 €. Me Benoît Hartenstein, président de l'association La Voix de l'arbre et instigateur de la Déclaration des Droits de l'arbre était notamment présent aux côtés des élus.

L'aménagement de cette nécropole verte est un véritable événement, porté à la fois par des motivations sociétales et environnementales. Le maire, Jean Kieffer, confie avoir déjà « sept demandes d'inhumations » sur son bureau. Certaines sont là depuis que l'élu a fait part de son projet novateur. Et il remonte déjà à de longs mois. Lui-même avait découvert cette pratique funéraire lors d'une visite à Losheim, en Sarre. Là-bas, un cimetière forestier de 10 hectares reçoit les défunts après leur crémation.



En contrebas de l'actuel cimetière, seize arbres ont été plantés. Ensemble, ils composeront le premier cimetière forestier du Grand Est. Photo RL